

# COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 14 mars 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 9      Convocation du 04/03/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Stéphane GIRARD, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Patrick CAMUS = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrice LARONZE  
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND  
M. Patrick JURY = pouvoir à M. Dominique RAVAUT

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### **Délibération n° 010\_2025 :**

##### **Renouvellement de la Convention du Rendez-vous Varennois**

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention pour une durée d'un an.

#### **Délibération n° 011\_2025 :**

##### **Demande d'autorisation de chasser sur des terres Communales**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement d'autorisation de chasser sur 4 parcelles communales.

#### **Délibération n° 012\_2025 :**

##### **Renforcement électrique « Bois du fort de Luchet »**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ces travaux de renforcement et autorise le SYDESL à engager lesdits travaux.

#### **Délibération n° 013\_2025 :**

##### **Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables - ZAER**

##### **Décision sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire**

Le conseil municipal décide de maintenir sa décision du 26 janvier 2024 en choisissant le développement du photovoltaïque en toiture de bâtiments publics et privés.

#### **Délibération n° 014\_2025 :**

##### **Travaux de viabilisation pour le Lotissement du Clos des Bruyères**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de la CAO et d'autoriser le Maire à signer les différents documents afférents au lancement des travaux de viabilisation du lotissement.

#### **Délibération n° 015\_2025 :**

##### **Présentation et vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique) Budget Commune**

Nos écritures étant concordantes avec celles du SGC Creusot Montceau, le Conseil Municipal adopte ce CFU par 11 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**Délibération n° 016\_2025 :**

**Affectation du Résultat cumulé 2024 Budget Commune**

A l'unanimité, soit 13 voix pour, le Conseil Municipal accepte la proposition d'affectation du résultat cumulé 2024.

**Délibération n° 017\_2025 :**

**Vote du taux des Taxes 2025**

A l'unanimité, soit 13 voix pour, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux 2024 pour l'année 2025.

**Délibération n° 018\_2025 :**

**Présentation et vote du Budget Commune 2025**

Le Budget 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 13 voix pour.

**Délibération n° 019\_2025 :**

**Présentation et vote du CFU 2024 Budget annexe Lotissement du Clos des Bruyères**

Nos écritures étant concordantes avec celles du SGC Creusot Montceau, le Conseil Municipal adopte ce CFU par 11 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**Délibération n° 020\_2025 :**

**Affectation du Résultat cumulé 2024 Budget annexe Lotissement du Clos des Bruyères**

A l'unanimité, soit 13 voix pour, le Conseil Municipal accepte la proposition d'affectation du résultat cumulé 2024.

**Délibération n° 021\_2025 :**

**Présentation et vote du Budget annexe Lotissement du Clos des Bruyères 2025**

Le Budget annexe LCB 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 13 voix pour.

**Délibération n° 022\_2025 :**

**Demandes de non valeurs pour 2025**

Le Conseil Municipal approuve la liste de titres établie par le SGC Creusot Montceau, autorise le Maire à émettre le mandat correspondant et dit qu'un montant de 1 000 € a été prévu à l'article 6541.

